

Arrêté temporaire de
déménagement
n° 23-AT-0407

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation du
stationnement
**rue des Trois Fontanot et rue
Pablo Neruda**
du 09/05/2023 au 12/05/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment l'article R.417-10

Votre correspondant :

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -EF/DP
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

Considérant que l'entreprise La Dame de Coeur va procéder à l'installation des véhicules techniques rue des Trois Fontanot et rue Pablo Neruda,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement le stationnement afin de maintenir la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 09/05/2023 00 h 01 et jusqu'au 12/05/2023 18 h 00, le stationnement des véhicules est interdit sur les emplacements de stationnement de la rue Pablo Neruda ainsi que sur les emplacements de stationnement situés entre les n° 8 et n°42 de la rue des Trois Fontanot. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules de l'entreprise intervenante. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2 : La signalisation de stationnement interdit ainsi que le présent arrêté devront être mis en place au minimum sept jours avant le début de l'installation par l'entreprise La Dame de Coeur pour information. L'entreprise devra également s'assurer quotidiennement que les panneaux n'ont pas été déplacés ou enlevés.

Article 3 : Le cheminement et la protection des piétons seront assurés en toutes circonstances par l'entreprise La Dame de Coeur, si nécessaire le renvoi des piétons sur trottoir opposé, s'effectuera par les traversées existantes.

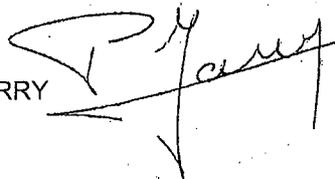
Article 4 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise La Dame de Coeur.

Article 5 : L'entreprise La Dame de Coeur est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



NANTERRE, le 28 avril 2023
Le Maire de NANTERRE

Patrick JARRY



DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE
DLITP (MAIRIE DE NANTERRE)
Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)
Service Déplacements

L'entreprise La Dame de Coeur (saulnier.gilles@free.fr)

Responsable des tournages de la Ville (Juliette.LEHEMBRE@mairie-nanterre.fr)

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de